

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 janvier 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M.PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. ALLAERT (pouvoir M. MILLOT) - Mme MANSAT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - Mme BERNARD - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - Mme THYEBault**Membres absents** :**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Auditorium - Fixation des tarifs pour la saison 2008-2009**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

En prévision de la saison 2008-2009, il y a lieu de définir dès à présent les nouvelles grilles tarifaires qui seront applicables pour les spectacles présentés à l'Auditorium par le duo dijonnais et les prestations diverses assurées par cette structure.

La proposition qui est soumise à l'appréciation du Conseil Municipal reconduit, dans ses grandes lignes, la tarification définie pour la saison 2007-2008. Des modifications y sont cependant apportées dans le sens d'une ouverture encore plus grande à toutes les catégories de publics.

Les modifications et nouveautés portent sur les points suivants.

**- Création d'un tarif « 4ème série »**

Les sièges des salles seraient répartis en quatre catégories au lieu de trois, permettant ainsi la création d'un tarif très accessible pour les personnes qui ne bénéficient d'aucune réduction.

**- Abonnements**

Les abonnements permettraient désormais aux publics de « circuler librement dans les différents genres » (lyrique, musique, danse, etc) en offrant une réduction en fonction du nombre de spectacles choisis.

Les abonnements pourraient être pris dans toutes les séries.

**- Tarif « enfant » de moins de quinze ans accompagné**

Ce tarif, qui s'appliquait aux enfants de moins de douze ans, s'appliquerait dorénavant aux enfants de moins de quinze ans pour 5 € au lieu de 7 €.

**- Création d'un tarif « dernière minute » à 5 €**

Quinze places de 3ème série seraient systématiquement mises à la vente au tarif de 5 €, trente minutes avant le début du spectacle.

### - Création d'une nouvelle formule unique (formule E)

Cette formule permettrait de créer un tarif intermédiaire à 15 € (tarif plein) entre les formules à série unique déjà existantes pendant la saison 2007-2008, qui s'établissaient à 20 € et 12 € (tarif plein).

### - Création d'un tarif promotionnel intergénérationnel

Il permettrait à une personne âgée de plus de soixante ans d'assister au spectacle accompagnée d'un jeune de moins de dix-huit ans, celui-ci bénéficiant d'une exonération.

- **Location de salle:** création d'un tarif spécifique pour la location de la grande salle après l'établissement du planning de la saison, pour tenir compte des surcoûts liés à ce type d'utilisation.

Le dispositif proposé est présenté en deux parties :

- grille tarifaire de la billetterie
- autres tarifications.

## I – GRILLE TARIFAIRE DE LA BILLETTERIE

### 1.1. Présentation de la grille

La grille se présente comme suit, se répartissant entre six formules : A, B, C, D, E et F.

TARIFS	Formule <b>A</b>				Formule <b>B</b>			
	1ère série	2ème série	3ème série	4ème série	1ère série	2ème série	3ème série	4ème série
Plein	50 €	40 €	25 €	15 €	40 €	30 €	20 €	12 €
Abonnement 3 (env 25 %)	38 €	29 €	17 €	15 €	30 €	23 €	15 €	12 €
Abonnement 5 (env 30 %)	35 €	27 €	15 €	-	28 €	21 €	14 €	-
Abonnement 7 (env 40 %)	30 €	23 €	13 €	-	24 €	18 €	12 €	-
Groupe / adhérents (env 25 %)	38 €	29 €	17 €	-	30 €	23 €	15 €	-
Réduit	Réduit 10 €							

TARIFS	Formule <b>C</b>				Formule <b>D</b>	Formule <b>E</b>	Formule <b>F</b>
	1ère série	2ème série	3ème série	4ème série	Série unique	Série unique	Série unique
Plein	30 €	25 €	15 €	8 €	20 €	15 €	12 €
Abonnement 3 (env 25 %)	23 €	19 €	11 €	8 €	15 €	12 €	9 €
Abonnement 5 (env 30 %)	21 €	18 €	10 €	-	14 €	10 €	8 €
Abonnement 7 (env 40 %)	18 €	15 €	9 €	-	12 €	9 €	7 €
Groupe / adhérents (env 25 %)	23 €	19 €	11 €	-	15 €	12 €	9 €
Réduit	Réduit 10 €				Réduit 7 €		

Tarif « carte culture » et « établissements d'enseignement » : 5,5 €

Enfant de moins de quinze ans accompagné : 5 €

### 1.2. Modalités d'application

#### Formule (de A à F)

Elle définit le niveau de prix du billet en fonction de l'économie générale du spectacle.

Les formules D, E et F correspondent à une série unique dans le cadre d'une salle réduite initialement au parterre et étendue progressivement en fonction du remplissage.

#### Série (de 1ère à 4ème)

Elle se réfère au positionnement des fauteuils dans la salle (document présenté en annexe).

#### Carte d'adhérent

Son prix est de 29 €.

Elle permet d'acheter au tarif « adhérent » (avec une réduction d'environ 25%) une place par représentation. Elle est nominative et porte le nom du titulaire. Cette carte est offerte aux personnes qui souscrivent un abonnement de quatre ou sept spectacles au minimum.

#### Abonnement

L'abonnement est un achat groupé en une seule fois avec une réduction dans toutes les séries.

Trois types d'abonnement sont proposés.

1- Achat de trois spectacles à choisir parmi une liste. Cet abonnement offre une réduction de 25% par

2- Achat d'un minimum de quatre spectacles à choisir parmi l'ensemble des spectacles proposés dans la programmation de la saison. Cet abonnement offre une réduction de 30% et chaque abonné se voit remettre gracieusement une carte d'abonné nominative lui permettant de bénéficier du tarif « adhérent » pour des spectacles achetés hors abonnement.

3- Achat d'un minimum de sept spectacles à choisir parmi l'ensemble des spectacles proposés dans la programmation de la saison. Cet abonnement offre une réduction de 40% et chaque abonné se voit remettre gracieusement une carte d'abonné nominative lui permettant de bénéficier du tarif « adhérent » pour des spectacles achetés hors abonnement.

Pour l'achat d'un ou plusieurs abonnements, le paiement fractionné en quatre fois maximum par prélèvement bancaire automatique est proposé.

### **Groupes**

Il s'agit de tout regroupement d'au moins dix personnes sous la responsabilité d'une personne « relais », à l'exclusion des entreprises dans le cadre d'une opération de relations publiques. L'achat doit être effectué sur une même représentation et en une seule fois.

Ce tarif, qui permet une réduction d'environ 25%, n'est pas cumulable avec le tarif réduit.

Le tarif « groupes » est également appliqué aux titulaires de la carte du Comité d'Action Sociale de la Ville de Dijon sur présentation de leur carte.

Les détenteurs de cartes « Cezam » ou « Performance » bénéficient du tarif « groupes » sur une liste de spectacles définie par le duo dijon en accord avec chacun de ces organismes en début de saison.

### **Etablissements d'enseignement**

Il s'agit de classes de six élèves minimum âgés de moins de vingt-six ans et accompagnés (écoles primaires, collèges, lycées, écoles spécialisées d'enseignement artistique) dans le cadre d'une démarche pédagogique. Les tarifs qui leur sont appliqués donnent accès à des places de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> série.

Au-delà de vingt-six ans, le tarif « groupes » est appliqué.

Les accompagnateurs bénéficient d'une place exonérée par tranche de douze élèves accompagnés.

### **Tarifs réduits**

Les bénéficiaires sont les suivants :

- jeunes de moins de vingt-six ans, étudiants ou non, sur présentation d'une pièce justificative
- demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif ASSEDIC
- personnes en situation de réinsertion professionnelle au titre des mesures prises dans ce domaine par les pouvoirs publics, sur présentation d'un justificatif de cette position
- personnes en situation d'apprentissage au sens du code du travail sur présentation d'un justificatif
- personnes liées à la production du spectacle.
- personnes à mobilité réduite ou handicapées sur présentation d'une carte d'invalidité ainsi que la personne les accompagnant.

### **Tarif « enfant accompagné »**

Il concerne les enfants de moins de quinze ans accompagnés d'un adulte et s'applique à tous les spectacles et toutes les séries.

### **Tarif « dernière minute »**

Ce tarif à 5 € s'appliquerait à un quota de quinze places de 3<sup>ème</sup> série. Elles pourraient être achetées le soir même du spectacle, trente minutes avant la représentation.

### **Tarif « carte culture »**

Il est ouvert uniquement aux titulaires de cette carte dans le cadre du dispositif mis en place par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise. Il donne accès à des places dans toutes les séries.

### **Tarif ponctuel**

Un tarif ponctuel pourra être décidé par le Conseil Municipal pour l'organisation de manifestations exceptionnelles.

### **Tarif promotionnel**

Un arrêté municipal pourra autoriser le duo dijon à avoir recours :

- à un tarif promotionnel fixé à 7 € dans le cadre d'une opération promotionnelle ciblée (support de

dépasser 30 % de la jauge de la salle. Ce dispositif représentera cinq opérations promotionnelles au maximum dans le courant de la saison ;

- à un tarif favorisant la relation intergénérationnelle dans le cadre d'une opération promotionnelle permettant à une personne âgée de plus de soixante ans d'assister au spectacle choisi et réglé au plein tarif accompagnée d'un jeune de moins de dix-huit ans, qui bénéficiera alors d'une exonération.

**Tarif professionnel** (50 % du tarif plein).

Ce tarif s'applique aux professeurs et assistants titulaires du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Dijon, aux personnels des structures culturelles du spectacle vivant de type scènes nationales, opéras, Centres Dramatiques Nationaux sur présentation d'un justificatif dans la limite d'une place par personne.

**Tarifs pour les spectacles en partenariat spécifique dans le cadre de la programmation artistique**

Il s'agit des spectacles entrant exclusivement dans la programmation artistique du duo dijon, qui font l'objet d'un partenariat spécifique préalable avec des associations ou des structures artistiques de la région.

Pour la saison 2008-2009, sont principalement concernés :

- le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et l'association Diffusion Musicale du Conservatoire
- l'Association Bourguignonne Culturelle
- l'Association Cumulus pour le festival Why Note
- l'Association Art Danse
- le Centre Dramatique Théâtre Dijon Bourgogne (TDB)
- la Camerata de Bourgogne
- l'Eldorado
- l'association Zutique Production pour le Tribu Festival
- les établissements culturels des régions Bourgogne et Franche-Comté dans le cadre de partenariats spécifiques.

Il est proposé de consentir aux membres, adhérents ou abonnés de ces structures, uniquement dans le cadre des opérations spécifiques organisées en collaboration, les mêmes avantages tarifaires que ceux accordés aux possesseurs de la carte du duo dijon, sur présentation d'un justificatif de rattachement à ladite structure (carte de membre, d'adhérent ou d'abonnement).

**Tarifs pour les spectacles « hors les murs »**

Le duo dijon programme des spectacles dans d'autres lieux que l'Auditorium. Les grilles tarifaires ci-dessus sont applicables à ces spectacles.

**Modalités de contrôle**

Pour tous les tarifs spéciaux, un justificatif pourra être demandé à l'entrée en salle. En l'absence de justificatif valide, il sera demandé au spectateur de régler la différence entre le prix du billet plein tarif et le tarif spécial qui figure sur le billet.

**Vente de billets sur internet**

Les billets de spectacle peuvent être achetés sur le site internet du duo dijon : [www.leduodijon.com](http://www.leduodijon.com). Tous les billets nécessitant la présentation d'un justificatif (tarif « moins de douze ans accompagné », tarif « carte culture », tarif réduit etc) peuvent être achetés sur le site mais devront être retirés au guichet du Grand Théâtre ou de l'Auditorium avant le spectacle ou le soir de la représentation sur présentation d'un justificatif valable. Les abonnements ne pourront pas être achetés sur le site internet. Par contre, il sera possible d'acheter sur internet la carte d'adhérent du duo dijon ainsi que les tickets de parking.

## **II - AUTRES TARIFICATIONS**

### **2.1 - Visites guidées**

Les visites organisées de l'Auditorium sont proposées à titre gratuit aux organismes à vocation sociale ou éducative ou dans le cadre des relations publiques de la structure. Les visites individuelles ou d'autres groupes, peuvent être prises en charge par l'Office de Tourisme.

Des visites de l'Auditorium et du Grand Théâtre pourront être proposées à des entreprises au prix de 100 € la salle ou 200 € les deux, dans la limite des disponibilités horaires des personnes en charge

## 2.2 - Locations de salles

Les conditions de location des espaces et des équipements de la grande salle ainsi que des espaces publics d'accès pour la saison 2008-2009 sont les suivantes :

	Pour un minimum de 4 h	½ journée (6 h) (7 h - 13 h ou 13 h - 19 h)	Diurne (12 h) (7 h - 19 h)	Complet (17 h) (7 h - 24 h)	Complet (17 h) (7 h - 24 h) hors planning
Grande salle	2500 € HT	2800€ HT	4600€ HT	7400€ HT	15 000 € H T
Grande salle associations	2500 € HT	2500 € HT	2500 € HT	2500 € HT	-
Petite salle : parterre ou plateau seul ou foyer-bar seul	1250€ HT	1400 € HT	2300 € HT	3700 € HT	-
Petite salle associations	1250€ HT	1250€ HT	1250€ HT	1250€ HT	-
Grand salon ou foyer-bar ou studio de danse à l'occasion de spectacles	400€ HT	500 € HT	750€ HT	1200€ HT	-
Petit salon (à l'occasion de spectacles) incluant huit places de spectacle ou foyer des musiciens	600€ HT	-	-	-	-

## 2.3 - Frais de personnel technique, de sécurité, de contrôle, de placement et d'entretien

Ils s'ajoutent au tarif de location et sont fixés comme suit :

Coût du personnel	20 € HT / heure et par personne
Coût heure supplémentaire et dimanche	35 € HT / heure et par personne
Personnel d'encadrement	500 € HT / jour

Il pourra être consenti sur ces tarifs de location ainsi que sur les forfaits de mise à disposition des personnels de l'Auditorium une réduction de 20 % au profit de l'association du Parc des Congrès et des Expositions de Dijon. Lors de la location par la Ville de salles au Palais des Congrès et des Expositions, ce dernier consentira également une remise de 20 %.

## 2.4 - Chèques-cadeaux

Est maintenue la possibilité pour le public d'acquérir, et ce uniquement à la billetterie du duo dijon, des chèques-cadeaux valables un an à partir de leur date d'achat, à échanger contre un ou plusieurs billets de spectacles dans la limite des places disponibles et/ou une ou plusieurs cartes d'adhérent.

La valeur des chèques-cadeaux est établie comme suit : 10 € TTC, 15 € TTC, 30 € TTC.

Lors de l'échange du ou des chèques-cadeaux à la billetterie et si le montant du ou des chèques-cadeaux est supérieur au montant de l'achat, la différence n'est pas remboursée.

## 2.5 - Vente de programmes

Des programmes payants pourront être vendus au prix fixe de 3 € dans la salle, aux guichets de l'Auditorium et du Grand Théâtre ou par internet.

## 2.6 - Encarts publicitaires

Les encarts publicitaires dans tous les supports de communication (plaquette de présentation, programmes de soirée, lettre d'information etc.) peuvent être établis comme la saison dernière entre 260 et 3 000 € en fonction de la taille des encarts.

## 2.7 - Vente de tickets du parking Clemenceau

Des tickets de parking ayant une durée de validité de cinq heures de nuit, valables de 19h à 24h, seront vendus aux spectateurs qui le désirent en même temps que leurs billets de spectacle au prix d'1 € les cinq heures de nuit. Ces tickets ne seront pas remboursables en cas d'annulation de spectacle comme en cas de perte du ticket. Ils ne pourront être vendus qu'avec un billet de spectacle, avant ce dernier.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider les différents tarifs applicables aux activités et à l'exploitation de l'Auditorium pour la saison 2008-2009, tels qu'ils sont présentés dans le rapport ;

2 - m'autoriser à décider, par arrêté, un tarif promotionnel fixé à 7 € (équivalent du tarif « dernière minute ») dans le cadre d'une opération promotionnelle ciblée (support de communication et période préalablement définis), applicable à un nombre de places ne pouvant dépasser 30 % de la jauge de la salle ;

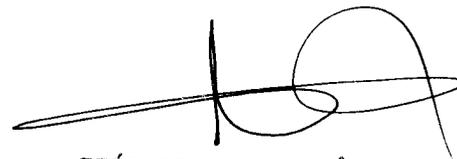
3 - m'autoriser à décider, par arrêté, l'application d'un tarif promotionnel favorisant la relation intergénérationnelle permettant à une personne âgée de plus de soixante ans d'assister, dans le cadre d'une opération promotionnelle, à un spectacle réglé au plein tarif accompagnée d'un jeune de moins de dix-huit ans, qui bénéficiera alors d'une exonération ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 31/01/08



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Alain MILLOT  
Déposé le :

31 JAN 2008



## ANNEXE

<b>Auditorium</b> <b>Positionnement des séries et des sièges dans la salle</b>
---

Séries	Nombre de sièges	Descriptif
1 <sup>ère</sup>	723	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Parterre</b> devant la scène à partir du 5<sup>ème</sup> rang (en fonction de l'utilisation du proscenium) jusqu'au rang S,</li> <li>- <b>1<sup>er</sup> balcon</b></li> </ul>
2 <sup>ème</sup>	404	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Proscenium</b>                      Quand utilisation des deux proscenium : B                      Quand utilisation d'un seul proscenium : EE, FF                      Sans proscenium : CC et DD</li> <li>- <b>Parterre</b> : T, U, V et 40 places de F à S côté cour et jardin                      le rang P (des places 15 à 16) est en 2<sup>ème</sup> série quand une régie est installée en salle</li> <li>- <b>Balcons latéraux</b> : de A à F côté jardin et de A à G côté cour</li> <li>- <b>2<sup>ème</sup> balcon</b> : de G à I</li> </ul> <p>Par ailleurs, dans le cadre de séances réservées au public scolaire, la 2<sup>ème</sup> série est étendue à l'ensemble des sièges de la salle.</p>
3 <sup>ème</sup>	320	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Proscenium</b>                      Utilisation des deux proscenium : A                      Utilisation d'un seul proscenium : DD                      Sans proscenium : AA et BB</li> <li>- <b>Parterre</b> : W (côté cour et jardin), X, Y et 24 places de F à L côté cour et jardin</li> <li>- <b>Balcons latéraux</b> : de G à Q côté jardin (4 places par rang) et de H à P côté cour (4 places par rang)</li> <li>- <b>2<sup>ème</sup> balcon</b> : de J à L</li> </ul>
4 <sup>ème</sup>	164	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Balcons latéraux</b> : de G à Q côté jardin (2 places par rang) et de H à P côté cour (4 places par rang)</li> <li>- <b>2<sup>ème</sup> balcon</b> : de M à O</li> </ul>
Série unique		Pas de notion de 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> série
Tarification exceptionnelle		1 <sup>ère</sup> série : du rang AA au rang O au parterre 2 <sup>ème</sup> série : du rang P au rang Y au parterre ainsi que le 1 <sup>er</sup> balcon et les 3 1 <sup>ers</sup> rangs du 2 <sup>ème</sup> balcon et les rangs A à G des latéraux.

avec une répartition modulable en fonction de la nature des spectacles dans la limite de plus ou moins 30 % (en raison de la présence éventuelle d'une console dans la salle au parterre ou liée aux exigences de la compagnie).